Présentation de différents types de cyberharcèlement et rôle de l'anonymat

Présentation de différents types de cyberharcèlement et rôle de l'anonymat

Comment est catégorisé le cyberharcèlement et quel est le rôle de l'anonymat?

Nous présenterons ici certains types de cyberharcèlement. Le but n'est pas d'être exhaustif, il existe une diversité infinie de harcèlement en ligne, qu'il serait impossible de présenter dans son intégralité du fait de l'évolution constante des nouvelles technologies et des moyens de communications qui en découlent. Nancy Willard, directrice du Centre pour une Utilisation Sûre et Responsable d'Internet (CSRIU - Center for Safe and Responsible Internet Use) distingue huit formes de cyberharcèlement. Néanmoins, celles-ci ne sont pas fixes et restent aléatoires. Parmi ces formes nous pouvons les diviser en 2 sous catégories : le cyberharcèlement direct et indirect. Le cyberharcèlement direct étant lorsque le harceleur s'en prend directement à la victime via de messages ou des envois de contenu alors que le cyberharcèlement indirect est moins avenant mais toujours aussi conséquent.

1. Le cyberharcèlement direct

En premier type de cyberharcèlement direct, nous avons le *flaming*. Le flaming ou flamebait (qui peut se traduire par «propos inflammatoire»), est une pratique consistant à poster des contenus éphémères délibérément hostiles, insultants et généralement avec l'intention de créer un conflit sur un groupe de discussion, un forum (sur un site web) ou dans un jeu vidéo. De tels messages sont appelés *flames*, lorsqu'ils forment une séquence d'échange on parle alors de flame war. Il s'agit généralement d'une «explication» ou d'une confrontation entre deux ou plusieurs protagonistes, les autres utilisateurs présents dans la salle de discussion interviennent parfois pour essayer d'atténuer les flames. Le flaming n'a jamais pour but d'être constructif, d'éclaircir une situation ou de convaincre quelqu'un. La motivation du *flaming* n'est pas dialectique mais plutôt sociale ou psychologique. Les « flameurs » essayent de s'imposer par la force, l'intimidation, la dissuasion ou la persuasion plutôt que par la discussion. Dans la définition du harcèlement, nous avions évoqué la notion de répétition. Ici, la répétition n'est pas obligatoire, on pourrait donc se poser la question de savoir si le *flaming* devrait faire partie du cyberharcèlement. Le *flaming* peut dans certains cas, suivant l'environnement de communication publique, servir d'appât pour alimenter une discussion comportant des propos haineux en ligne (Willlard 2011).

Lorsque le *flaming* devient répétitif, cela devient du harcèlement en réseau (*harassment*). Comme le harcèlement scolaire traditionnel, caractérisé par le caractère répétitif et offensif des actes. Il se définit par l'envoi répété de messages violents via les canaux de communication numériques. C'est ce que Catherine Blaya appelle le lynchage. Le plus souvent, cette agression se fait envers des personnes de l'entourage où victimes et

agresseurs se connaissent. « Il s'agit de se moquer sans réfléchir aux conséquences pour la victime » (Blaya, 2013).

Un type de cyberharcèlement propre au numérique est la *masquarade*. La *masquarade* est une situation ou un harceleur se créer une fausse identité pour harceler quelqu'un de façon anonyme. En plus de se créer une fausse identité, il peut incarner une vraie personne pour envoyer des message haineux à une victime. Il y a donc souvent deux victimes dans le deuxième cas de *masquarade*: la personne harcelée et la personne qui s'est faite usurper son identité. La notion d'anonymat sera expliquée plus en détails dans partie sur l'anonymat et ses conséquences sur la violence en ligne. Elle constitue une partie majeure du harcèlement et des violences en ligne.

2. Le cyberharcèlement indirect

Le cyberharcèlement indirect regroupe différents comportements comme la diffusion de rumeurs. Le cyberharcèlement indirect se distingue du direct par la distance entre l'(les) harceleur(s) et le harcelé. Le cyberharcèlement n'est pas forcément constitué ici d'attaques *ad-hominem*, mais il n'en reste pas moins dévastateur pour la victime. Il existe différents types de cyberharcèlement indirect.

Le dénigrement ou (put-down) consiste essentiellement à salir la renommée et la réputation d'une personne. Le caractère indirect de ce type de harcèlement vient du fait que le harceleur n'a pas nécessairement besoin d'être en contact avec la victime pour salir sa réputation. Cela peut être fait par l'intermédiaire de messages offensants et dégradants postés sur un espace public : des tweets ou sur un mur Facebook, ou par l'intermédiaire de messages envoyés à des personnes en contacte avec la victime : familles, amis proches. Willard dans Cyberbullying and Cyberthreats: Responding to the Challenge of Online Social Aggression, Threats, and Distress donne un exemple de put down:

"Unknown middle school students created a Web site all about Raymond. On this site, they posted Raymond stories, Raymond jokes, and Raymond cartoons. They posed questions about Raymond's sex life. They invited anyone visiting the site to submit their own comments and had an e-mail link for for people to send comments directly to Raymond".

Cet exemple date de 2007 mais il peut facilement être adapté aux technologies actuelles et aux réseaux sociaux. Le support du numérique permet une diffusion beaucoup plus large des messages dégradants, et engendre des conséquences psychologiques importantes pour les victimes, qui ne peuvent pas savoir qui a eu accès ou non aux rumeurs. De plus, là où changer d'établissement scolaire suffisait généralement à un élevé harcelé pour échapper à ses agresseurs, le support numérique et sa diffusion à grande échelle supprime cette solution.

Si le dénigrement contient des informations sur la vie sexuelle de la victime, cela peut s'apparenter à de l'outing. C'est une pratique visant à mettre la victime dans une détresse profonde, voire à l'humilier. Elle est caractérisée par l'envoi d'informations confidentielles, sensibles ou gênantes. Les agresseurs, n'étant pas nécessairement en relation avec la victime, dévoile des informations sensibles, dans le but d'humilier, de dénigrer. L'emprise

psychologique de l'agresseur sur la victime est alors très importante, puisque qu'il révèle (à n'importe qui, à grande échelle) des informations, voir des images, qui appartenait au domaine privé, sur la place publique que sont les réseaux sociaux.

Il semble intéressant d'aborder ici une forme très différente de cyberharcèlement : le swatting qui consiste à appeler les forces de l'ordre et de les prévenir d'une fausse situation de crise au domicile de la victime. Le terme de swatting fait référence au SWAT (Special Weapons And Tactics), groupe d'intervention policier aux Etats-unis (équivalent du GIGN ou de la BRI en France). La victime voit une unité d'intervention arriver à son domicile, la mettre en joue et la maîtriser avant que le swatting soit découvert. Pour réaliser cette forme de harcèlement, l'auteur doit disposer d'informations sur sa victime, en premier lieu son adresse. Ce type de harcèlement est développée surtout aux états unis dans la communauté des joueurs en ligne et peut conduire à la mort d'une victime, comme à Wichita, au Kansas (Etats unis) en 2007. Nicolas Estano, dans Nouvelles technologies et cyberharcèlement : l'exemple du swatting, explique que les conséquences psychologiques de ce genre d'action "sont variables":

"[les victimes] peuvent, après avoir vu les forces de l'ordre intervenir comme si un preneur d'otage était réellement sur les lieux, avoir la perception de s'être fait avoir, mais aussi vivre un réel traumatisme psychologique. Être confronté à un danger de mort qui fait irruption dans l'espace intime et bien réel du sujet est susceptible d'engendrer un (psycho)traumatisme"

De plus, le fait de se sentir sous la menace permanente d'un swatting peut rendre la vie des victimes infernales.

Le "flaming" et le "harassment" sont des formes de cyberharcèlement qui sont inscrites sur un support numérique. Il existe des types de cyberharcèlements non inscrits mais partagés. C'est le cas du "happy slapping" ou vidéo lynchage. Cette pratique consiste à filmer ou photographier une agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable et à diffuser les images à un certain nombre de personnes. Ces images peuvent être propagées sur la Toile, les réseaux sociaux ou sur Youtube par exemple. Le caractère public du support numérique est ici exploité pour accentuer l'humiliation de la victime.

3. L'anonymat augmente-t-il la violence sur le net?

Cela fait plusieurs années qu'un débat existe sur l'anonymat : est-ce qu'il attiserait la violence sur le net et est-ce qu'il faudrait lever l'anonymat ? (Ronfaut, 2019). Emmanuel Macron a déclaré en janvier 2019 qu'il fallait tendre à une « levée progressive de toute forme d'anonymat » pour une meilleure transparence de l'information sur Internet. Il avait déjà, quelques mois plus tôt, dénoncé un « anonymat devenu problématique », source de « torrents de haine déversés en ligne. ». Mais cette obsession pour la « véritable » identité sur Internet est loin d'être française. 89% des internautes adultes américains estiment ainsi que l'anonymat facilite « la cruauté et le harcèlement en ligne », d'après une étude du Pew Research Center, publiée en 2017. Il est intéressant de constater que, dans cette même étude, 54% des personnes harcelées en ligne l'ont été par un inconnu, ou quelqu'un dont l'identité était masquée. Ce qui signifie que, dans 46% des cas, le harceleur assumait sa

véritable identité. Les internautes n'ont pas forcément besoin de se cacher pour mal se comporter. En 2016, des chercheurs l'université de Zurich se sont intéressés aux commentaires d'un site allemand de pétitions numériques. Leur bilan : les messages violents avaient plus tendance à être publiés sur des comptes avec des vrais noms, car assumer sa véritable identité, même pour propager la haine, signifie que l'on est plus crédible aux yeux des autres.

Lors d'un Live Figaro (Figaro Live, 2019), nous rencontrons deux intervenants pour et contre cette levée d'anonymat.

La première est Rachida Dati, députée européenne et maire du 7^e arrondissement de Paris qui déclare que trop de choses se disent impunément sur internet. Il est trop facile de diffuser des propos haineux. Le second intervenant est Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du numérique explique qu'une levée d'anonymat est presque impossible. Ce qui consitue notre identité numérique c'est l'adresse IP. Pour ne pas la communiquer nous pouvons utiliser dees navigateur web libre comme TOR ou des VPN. Pour le cas du navigateur TOR, notre ordinateur va décider d'un chemin à prendre « au hasard » parmi des millions d'ordinateurs connectés au réseau Tor. Au final, le site web avec qui nous communiquons en bout de chaine ne sait absolument pas qui nous sommes. Il faudrait remonter tous les maillons de la chaîne... ce qui est impossible.

En effet lever l'anonymat sur internet reviendrait à remettre la liberté d'expression en question. Certaines personnes sont plus à l'aise en divulguant leurs idées, leurs points de vue sous un pseudo. Le problème proviendrait plus de la plateforme et non de l'anonymat. Certaines plateformes anonymes (comme Wikipédia) présentent aucune (voire très peu) formes de violence, alors que si nous regardons Twitter, cela est complètement différent. Si nous devions lever l'anonymat sur Twitter les utilisateurs se retireraient et chercheraient une autre plateforme où s'exprimer librement sans crainte d'avoir leur identité reliée à leur propos en ligne.

Article rédigée par Camille Lecossois & Thibault Chassat, mise en page de Xuan Vinh Ho

Références

- Willard, Nancy E. *Cyberbullying and Cyberthreats: Responding to the Challenge of Online Social Aggression, Threats, and Distress. Research Press, 2007.*
- Blaya, Catherine. Les ados dans le cyberespace: Prises de risque et cyberviolence. De Boeck Superieur, 2013.
- Ronfaut, Lucie. « Être anonyme sur Internet, pour quoi faire? » LEFIGARO, 2019.
- NW, 1615 L. St, Suite 800Washington, et DC 20036USA202-419-4300 | Main202-857-8562 | Fax202-419-4372 | Media Inquiries. « Online Harassment 2017 ». Pew Research Center: Internet, Science & Tech (blog), 11 juillet 2017.
- Figaro Live. « Réseaux sociaux : faut-il lever l'anonymat? », 25 janvier 2019.
- Estano, N. (2019). Nouvelles technologies et cyberharcèlement : l'exemple du swatting. Criminologie, 52(2), 13–32.